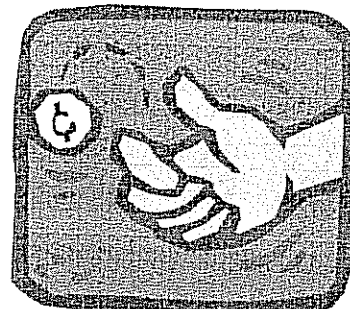




**Rapport de la Commission des Finances concernant
le préavis 62-05
Demande d'un crédit d'investissement de fr. 513'000.-
pour la reconstruction d'un collecteur EU + EC
existant entre le chemin de l'Esserpy et le chemin du
Crêt (317 - 305 - 303 - 301 PALT)**



Composition Commission des Finances

José Rohrer	Président, rapporteur
Pierre-André. Duvanel	Membre
Eric Loup	Membre
Orlando Masiello	Membre

Dates des réunions

juillet 2005
15 août 2005
22 août 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

La Commission a obtenu de M. Gilles Renaud, Municipal, les explications nécessaires à la compréhension du présent préavis. Nous l'en remercions.

2. Commentaires de la Commission

Il est utile de rappeler que 88,2 % de nos habitations sont actuellement reliées à des collecteurs d'eaux propres et usées par conséquent en séparatif. Les taux sont respectivement de 94,8 % pour les habitations reliées à la station d'épuration de l'AET et 84,6 % pour celles reliées à la station d'épuration de Praz-Faucon.

La demande de crédit qui nous est soumise ce soir relève des nécessités suivantes :

- Vétusté du collecteur datant de 35 ans
- Dimension inadaptée de l'installation
- Entretien et raccordement à effectuer pour les constructions sises au chemin de l'Esserpy, du Crêt et du Midi.

L'étude des différentes variantes montre que :

- les solutions 1 et 2, qui n'en font qu'une dans la réalité, ne sont pas réalisables en raison de la forte déclivité du terrain et des contraintes techniques liées à cette dernière
- La solution 3 qui consiste à entourer les canalisations existantes ne constitue pas une solution pour le long terme.

En conséquence, seule la variante 4 a été retenue et devisée par Jan et Courdesse SA.

La Commission n'a aucune remarque à formuler quant à la pertinence des travaux prévus qui améliorent les conditions d'épuration de notre Commune en poursuivant la mise en séparatif de nos quartiers.

3. Financement

Le compte 9280.04 Fonds de réserve pour les investissements du réseau d'égouts présente actuellement solde de fr. 440'882.50.--. Les travaux relatifs aux préavis nos 43/00 (chemin du Bosson) fr. 427'409.-- et 42/04 collecteur au chemin du Four fr. 12'000.-- doivent encore être comptabilisés. A la suite de ces opérations le compte présentera un solde de fr. 1'473.50.

La Commission constate les éléments suivants :

- dans un proche avenir, seule la construction du Centre commercial permettra de ré-alimenter le compte
- d'autres travaux de mise en séparatif sont en principe prévus
- des amortissements plus importants en fin d'année sont toujours possibles sur la base des résultats obtenus

Compte tenu de ces éléments, la Commission n'estime pas nécessaire de recourir au fonds 9280.04 pour les travaux envisagés.

Amendement

La Commission propose de renoncer au prélèvement sur le fonds de réserve pour les investissements du réseau d'égouts et d'amortir l'investissement sur 30 ans.

4. Conclusion

La Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis 62/05 amendé

Cugy, le 22 août 2005

J. Rohrer
Rapporteur

E. Loup

P.-A. Duvanel

O. Masiello